



## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2018

Date de convocation : 28 février 2018

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire

Elus : 52 - En fonction : 47 - Présents ou représentés : 36

**Présents** : BARROUILLET Danièle - BOISSEAU Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FREUND Bernard - FRITSCH Christelle - FRITSCH Laure - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre - GEHIN Patrick - GILLIG Yves - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - GROSS Dominique - HAMM André - HANTSCH Myriam - JOST Jean-Louis - KIENZT Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMEL Catherine - LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - SCHAEFFER Anita - SAENGER Tharcisse - SCHNEIDER Laurent - SPITZER François - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer  
**Pouvoirs** : MATTERN Michael à GILLIG Yves - ALBINET Arnaud à FLICK Guillaume - LOHR Monique à SAENGER Tharcisse - KREMMEL Christine à GEHIN Patrick - REMOND Xavier à ECKART Jean-Luc  
**Absents excusés** : RISCH Francis - ADAM Jean-Marie - HUSER Michel - MULLER Maurice  
**Absents** : MENNY Alain - SIEFERT Eric

DCM 2018 – 095

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

### Approbation du Compte Administratif 2017 Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées et après avoir eu les explications à chaque question posée :

- **APPROUVE** le compte administratif principal de l'exercice 2017 présenté comme suit

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 165 562,45 €  
Recettes : 3 056 968,95 €  
Excédent : 1 891 406,50 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 345 584,32 €  
Recettes : 1 436 562,01 €  
Déficit : 909 022,31 €

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 982 384,19 €**

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **1 891 406,50 €**
- **constatant** un déficit d'investissement de **909 022,31€**
- **DÉCIDE** d'affecter en réserve à l'article 1068 la somme de **909 022,31 €** pour équilibrer la section d'investissement
- **DÉCIDE** de reporter l'excédent global de l'exercice à l'article 002- excédent de fonctionnement reporté la somme de **982 384,19 €**

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 096

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

### Approbation du Compte Administratif 2017 Zone d'Activités « LES SAULES »

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées et après avoir eu les explications à chaque question posée :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe de la Zone d'activités « LES SAULES » de l'exercice 2017 présenté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 0,00 €  
Recettes : 200 627,33 €  
Excédent : 200 627,33 €

Section d'investissement

Dépenses : 295.516,30 €  
Recettes : 0,00 €  
Déficit : - 295.516,30 €

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : - 94 888,97 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- **DÉCIDE** d'affecter à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté l'excédent de fonctionnement, la somme de **200 627,33 €**
- **DÉCIDE** de reporter à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » du budget 2018, le solde déficitaire de la section investissement soit la somme de **295 516,30 €**.

(à l'unanimité)

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

**Approbation du Compte Administratif 2017 Lot. « LES HOUBLONNIERES »**

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées et après avoir eu les explications à chaque question posée :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du Lotissement « LES HOUBLONNIERES » de l'exercice 2017 présenté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses : 146 491,19 €	Dépenses : 200 000,00 €
Recettes : <u>210 870,00 €</u>	Recettes : <u>200 000,00 €</u>
Excédent : <b>64 378,81 €</b>	Déficit : <b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice : 64 378,81 €</b>	

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- **DÉCIDE** d'affecter à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté, la somme de **64 378,81 €**.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 098

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

**Approbation des Comptes de Gestion 2017 du Trésorier Municipal**

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de HOCHFELDEN pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 de la Commune de Wingersheim les Quatre bans ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du budget PRINCIPAL et des budgets ANNEXES de la Zone d'activités « Les Saules » et du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion du :
    - Budget Principal de Wingersheim les Quatre Bans
    - Lotissement d'Activités « Les Saules »
    - Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières »
  - **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier de HOCHFELDEN n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 99

2 – Urbanisme

2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

**Avis de Wingersheim les Quatre Bans concernant le projet d'acquisition de parcelles par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

- **EMET un avis FAVORABLE** et donne son accord à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, pour confier la mission d'acquisition des parcelles cadastrées selon la section n° 297/19 Parcelles n°76 à 81, 83, 85, 94 à 98, 387,388 et 457, par l'Etablissement Public Foncier Alsace.

(1 abstention)

DCM 2018 – 100

1 – Commande Publique

1.6 – Actes relatifs à la Maîtrise d'oeuvre

**Cne déléguée de Mittelhausen : Aménagement entrée Sud - Approbation de L'Avant-Projet Définitif**

Le Conseil Municipal après en avoir discuté :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif établi le 1<sup>er</sup> mars 2018 par le bureau d'études Julien CARBIENER pour l'aménagement de l'entrée Sud de la commune déléguée de Mittelhausen selon un montant total estimatif de **174 668,95 € HT** ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les aides financières.

(1 abstention)

**DCM 2018 – 101**

4 – Fonction publique

4.2 – Personnel contractuel

### **Création de poste d'adjoint technique territorial contractuel**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**VU** l'offre d'emploi d'agent technique territorial contractuel enregistrée sous le n°418695 par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE territorial contractuel à temps complet à compter du **1<sup>er</sup> avril 2018** pour une période de 12 mois, renouvelable ;
- **COMPLETE** ainsi le tableau des effectifs des adjoints techniques de la commune ;
- **PRECISE** qu'un agent sera partiellement affecté au Groupe Scolaire Intercommunal, dont la rémunération sera recouvrée auprès du Syndicat ;
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches administratives liées à ce contrat.

(à l'unanimité)

**DCM 2018 – 102**

4 – Fonction publique

4.2 – Personnel contractuel

### **Revalorisation du traitement d'adjoint administratif contractuel**

Le Conseil Municipal,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable aux adjoints administratifs territoriaux,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018,

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** qu'à compter du **5 mars 2018**, la rémunération de l'adjoint administratif territorial contractuel occupant les fonctions de tenue de l'Agence Postale, est révisée comme suit :
 

Ancien indices :	Indice brut 351	Indice majoré 328
Nouveaux indices :	Indice brut 407	Indice majoré 367
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches administratives liées à ce contrat.

(à l'unanimité)

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

**Manifestation « Une ROSE un ESPOIR » le 28 avril 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** son engagement auprès de la LIGUE contre le Cancer ;
- **DECIDE** de prendre en charge l'acquisition de roses distribuées lors de l'opération « Une Rose Un Espoir » selon le prix unitaire de **0,45 euros x 620 roses** ;
- **DECIDE** de verser ainsi une subvention **de 279 €** à l'Association « Une Rose Un Espoir » secteur du Pays de la Zorn, 1 rue de la Tuilerie 67270 HOCHFELDEN  
N° de compte FR 76 102 78011 400002060280134 ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de cette dépense sur l'exercice 2018.

(à l'unanimité)



Pour extrait conforme  
Le Maire,

GOEHRY Mireille

**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables  
en mairie durant les heures d'ouverture  
ou sur le site des communes déléguées de Wingersheim les Quatre Bans**

<http://wingersheim.payzorn.com>

<http://mittelhausen.payzorn.com>

<http://hohatzenheim.payzorn.com>

<http://gingsheim.payzorn.com>